

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00437

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA
COMMUNE DE SAINT-GALMIER POUR L'ORGANISATION DE LA FOIRE DE LA
SAINTE-CATHERINE LE 25 NOVEMBRE 2019 A SAINT-GALMIER**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 24 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191017-D20190043710

DATE D'AFFICHAGE :20191024

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER POUR L'ORGANISATION DE LA FOIRE DE LA SAINTE-CATHERINE LE 25 NOVEMBRE 2019 A SAINT-GALMIER

Saint-Etienne Métropole a la compétence « Actions de développement agricole intéressant l'ensemble de la métropole ». Ainsi, dans le cadre de son projet d'agglomération 2015-2020, Saint-Etienne Métropole poursuit 4 objectifs au travers de sa politique agricole :

- préserver les espaces pour maintenir les activités agricoles ;
- développer les circuits de commercialisation de proximité ;
- promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- sensibiliser les publics aux enjeux de l'agriculture locale.

La traditionnelle foire de la Sainte-Catherine est organisée chaque année sur une journée fin novembre par la commune de Saint-Galmier. Elle a une vocation essentiellement agricole même si d'autres pôles sont organisés (artisanat du bâtiment, automobile,...). La Foire de la Sainte-Catherine est la seconde foire agricole régionale et constitue à ce titre la manifestation agricole la plus importante de la Métropole.

La commune souhaite redynamiser cette manifestation qui fait face à une baisse du nombre d'animaux présents liés en grande partie au changement de pratiques dans le négoce des animaux. Elle a, d'ores et déjà depuis l'édition 2017, créé une halle des saveurs sur la Place de la Devise afin de regrouper les exposants alimentaires sur un même site pour mieux promouvoir les produits alimentaires issus de l'agriculture locale et mettre en place une animation pour la promotion de l'agriculture en lien avec les Jeunes Agriculteurs.

Le développement des circuits de commercialisation de proximité des produits agricoles locaux et la sensibilisation des publics aux enjeux de l'agriculture locale étant deux axes de travail de la politique agricole de la Métropole, Saint-Etienne Métropole a participé financièrement pour l'édition 2018 aux frais d'organisation de la halle de saveurs dans un objectif de valorisation de l'agriculture locale et des produits agricoles et artisanaux locaux. Une convention de partenariat a été conclue dans le but de fixer des objectifs communs aux deux collectivités et de préciser les modalités de partenariat entre la Métropole et la commune.

Sur l'édition 2018, la municipalité a mis en place un comptage des visiteurs qui a permis de dénombrer plus de 36 000 visiteurs sur une seule journée. Les Jeunes Agriculteurs avaient mis en place une animation sur le lait (fontaine à lait, vidéo sur la traite, quizz sur le lait à destination des enfants). Des roll-up de la Métropole avaient été installés pour valoriser sa politique agricole.

Il est proposé de renouveler ce partenariat pour l'édition 2019. Les actions pour la valorisation de l'agriculture locale à l'étude sont : la mise en place pour la première fois d'une mini-ferme, une animation des Jeunes Agriculteurs sur la viande et le souhait d'accueillir un nombre de producteurs élargi au territoire métropolitain au sein de la halle des Saveurs.

La commune de Saint-Galmier organisera la manifestation, portera l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de cet événement et sollicitera les subventions. Le budget prévisionnel pour l'édition 2019 s'élève à 45 000 euros dont 6 300 euros pour la halle des Saveurs.

La commune a fait appel à un délégataire qui gère plusieurs événements pour la commune. Il encaisse les droits de place et verse à la commune une redevance.

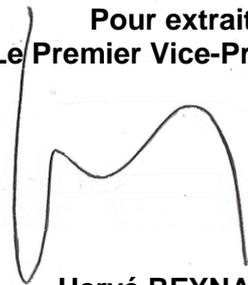
Le montant de la contribution envisagée par la Métropole est de 2 500 euros pour participer aux frais d'organisation de la halle des saveurs dans un objectif de valoriser l'agriculture locale et les produits agricoles et artisanaux locaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat avec la commune de Saint-Galmier concernant l'organisation de l'édition 2019 de la Foire de la Sainte-Catherine,**
- **valide le montant de la contribution de la Métropole à la commune de Saint-Galmier pour participer aux frais d'organisation de la halle des saveurs dans un objectif de valoriser l'agriculture locale et les produits locaux,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 (article 6233) du budget AGRICULTURE de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD